

Avis technique

Recyclabilité d'un sachet



GENERALITES	
Demandeur	MUPA EMBALLAGES
Date de la demande	Février 2021
Dénomination	MUPAPRESS-200
Marché	Routage
Type de produit emballé	Papiers graphiques
DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
Forme	Sachet rectangulaire
Contenance	-
Masse vide	29 g
ELEMENTS CONSTITUANTS	
Corps de l'emballage	Papier-carton et enduction base aqueuse
Système de fermeture	Thermoscellage
Type d'encre/verniss	-
Type de colle	-
COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE	
Papier-carton	100 %
Plastique	%
Aluminium	%
Acier	%
Autre	%
⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité	
AVIS REFERENTS	
-	



PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT PAPIER-CARTON	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention Ø Pas d'impact  En cours d'étude **> Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

L'emballage se désintègre facilement lors de l'étape de pulpage et l'enduction à base aqueuse n'est pas perturbatrice.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process,
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process.

ECO-CONCEPTION : RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE TRANSFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Cet avis ne vaut que pour l'emballage tel que soumis au Cerec.

Dans l'hypothèse où l'emballage ferait l'objet de transformations supplémentaires, le CEREC recommande d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Marie DELAFALIZE

DocuSigned by:
Marie DELAFALIZE
552CD09B3F764DF...



Christian PICARD